[](https://www.kla.tv/17241)

Quels intérêts se cachent derrière le concept de congé de paternité ? A propos du référendum du 27 septembre 2020

**A propos du référendum du 27 septembre 2020
À première vue, un congé de paternité légal semble très « favorable à la famille », car les pères auraient plus de temps pour la famille après la naissance d'un enfant. Cette émission pose la question de savoir si d'autres intérêts se cachent derrière le concept du congé de paternité.**

L'initiative populaire « Pour un congé de paternité raisonnable – en faveur de toute la famille », qui a été soumise le 4 juillet 2017 par la commission « Le congé de paternité maintenant ! », a appelé à l'introduction d'un congé de paternité payé de quatre semaines. Le Conseil fédéral et le Parlement ont rejeté cette initiative en faisant la contre-proposition d’un congé de paternité de deux semaines. Le « Comité non partisan contre l'augmentation des taxes publiques » a lancé le référendum contre la base juridique du congé de paternité de deux semaines.   
Les électeurs suisses pourront se prononcer le 27 septembre prochain sur la nouvelle base juridique. À première vue, un congé de paternité réglementé par la loi semble très « favorable à la famille », car les pères auraient plus de temps pour leur famille après la naissance d'un enfant. Cette émission pose la question de savoir s'il y a d'autres intérêts derrière le concept du congé de paternité. Le comité d'initiative « Le congé paternité maintenant ! » est composé des quatre confédérations : Travail.Suisse, männer.ch, alliance F et Pro Familia Suisse. Les intérêts de ces organisations résident principalement dans l’égalité des hommes et des femmes dans la société, les affaires et la politique. Les demandes de la commission reflètent également cette opinion.   
Le « Comité non partisan contre l'augmentation des taxes publiques », explique que l'inconvénient principal du projet de loi est qu'il entraîne une augmentation des taxes sur les salaires pour tous les employés et employeurs. Outre ces implications financières, il est conseillé d'envisager l'éventuelle avancée à long terme. Se pourrait-il que le projet de loi « favorable à la famille » représente également un autre petit pas dans les directions suivantes ?   
Rééducation des familles : Cette initiative s'inscrit clairement dans l'intérêt de l'égalité entre les mères et les pères. Favorise-t-elle un échange ciblé des rôles dans les familles ?  
Déstabilisation de l’espace économique suisse : L'économie suisse vit des PME, c’est-à-dire des petites et moyennes entreprises. Avec le congé de paternité décrété par l'État, le risque est que ces entreprises, en particulier, soient soumises à une énorme pression financière. Cela signifierait-il qu'un nombre encore plus grand de petites entreprises fassent faillite et soient rachetées par des grandes entreprises ou même des multinationales ?  
Alignement insidieux sur la législation européenne : Outre ces influences internes, il convient de garder à l'esprit que la proposition entraînerait en même temps un alignement sur la législation européenne, puisque le congé de paternité ou le congé parental pouvant être fractionné entre les conjoints, est devenu la norme pratiquement partout dans l'UE. La proposition représente-t-elle, le cas échéant, un pas de plus vers l'adhésion à l'UE ?   
Même s'il serait souhaitable que chaque père suite à une nouvelle naissance, puisse prétendre à deux semaines de congé de paternité, la question se pose de savoir s'il n'y a pas d'autres possibilités pour cela, relevant de la responsabilité de l'individu, que celle du congé de paternité réglementé par l'État ? Avec un vote négatif le 27 septembre, les opposants au projet de loi peuvent envoyer un signal clair et contrer dès le début les avancées mentionnées ci-dessus.

**de db.**

**Sources:**

Site du Parlement suisse, vote du 27 septembre 2020, contre-proposition indirecte à l'initiative sur le congé de paternité :  
<https://www.parlament.ch/de/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20180441>  
  
Arguments de la commission « Le congé de paternité maintenant ! », arguments pour le vote du 27 septembre 2020 :  
<https://www.vaterschaftsurlaub.ch/argumente>  
  
Argumentation du comité non partisan « Comité interpartis contre la hausse constante des ponctions sur les salaires »   
<https://lohnabzuege-nein.ch/argumentarium/>

**Cela pourrait aussi vous intéresser:**

#Suisse - [www.kla.tv/Suisse](https://www.kla.tv/Suisse)  
  
#InitiativesPopulairesSuisses - populaires suisses - [www.kla.tv/InitiativesPopulairesSuisses](https://www.kla.tv/InitiativesPopulairesSuisses)  
  
#PolitiqueSuisse - [www.kla.tv/PolitiqueSuisse](https://www.kla.tv/PolitiqueSuisse)

[](https://www.kla.tv/fr)**Kla.TV – Des nouvelles alternatives... libres – indépendantes – non censurées...**

* ce que les médias ne devraient pas dissimuler...
* peu entendu, du peuple pour le peuple...
* des informations régulières sur [www.kla.tv/fr](https://www.kla.tv/fr)

Ça vaut la peine de rester avec nous!

**Vous pouvez vous abonner gratuitement à notre newsletter:** [**www.kla.tv/abo-fr**](https://www.kla.tv/abo-fr)

**Avis de sécurité:**

Les contre voix sont malheureusement de plus en plus censurées et réprimées. Tant que nous ne nous orientons pas en fonction des intérêts et des idéologies de la système presse, nous devons toujours nous attendre à ce que des prétextes soient recherchés pour bloquer ou supprimer Kla.TV.

**Alors mettez-vous dès aujourd’hui en réseau en dehors d’internet!  
Cliquez ici:** [**www.kla.tv/vernetzung&lang=fr**](https://www.kla.tv/vernetzung&lang=fr)

*Licence: C:\Users\W\Downloads\ccby_transparent.png Licence Creative Commons avec attribution*

Il est permis de diffuser et d’utiliser notre matériel avec l’attribution! Toutefois, le matériel ne peut pas être utilisé hors contexte.  
Cependant pour les institutions financées avec la redevance audio-visuelle, ceci n’est autorisé qu’avec notre accord. Des infractions peuvent entraîner des poursuites.